

infirmière : profession ou métier ?

Descriptif : Le passage du métier à la profession, dont les éléments structurant sont ici passés en revue, est un enjeu qui marque autant l'histoire d'une corporation que la formation des ses futurs membres. Le devenir infirmier en constitue un exemple significatif. [1]

Michèle JOUET LE PORS

« Infirmière : profession ou métier ? », à cette question itérative, nous tenterons d'apporter une réponse brève et, si possible, objective !

Métier et profession

Le métier renvoie « à une occupation manuelle ou mécanique qui trouve son utilité dans la société » Petit Robert (2002), cette appellation peut être attribuée à une machine mécanique comme les métiers à tisser, capable de réaliser une partie ou la totalité du travail de l'homme. La mécanisation et l'autonomisation dans les industries ont considérablement modifié la relation de l'homme au travail. Par voie de conséquence, les métiers exercés par les artisans et les ouvriers dans les industries ont subi une dépréciation. Certains ont même disparu, remplacés par un outillage et des machines. Dès le moyen âge, les corps de métier se sont organisés en corporation pour mieux se défendre dès qu'ils étaient menacés dans leur droit d'exister. Cette tradition malgré la mondialisation de l'économie de marché perdure et se retrouve en partie dans les coordinations, comme celle des infirmières bien active encore il y a quelques mois. « Être du métier » signifie qu'un sujet s'identifie à son objet de travail et se reconnaît comme appartenant à tel corps de métier.

Les métiers comme les professions se spécialisent et évoluent avec l'ensemble des innovations de la société. De nos jours, le métier fait encore référence à l'artisanat ou à l'art comme l'ébéniste, le potier. Et quand est-il du métier d'infirmière, si la maladie est l'art du médecin, le soin ne pourrait-il pas être celui de l'infirmière ?

La profession, cette notion dont l'origine est religieuse renvoie à une déclaration publique ouverte, d'un sentiment ou d'une croyance dite « profession de foi ». Aujourd'hui le terme de profession s'est démocratisé. Cette notion fait référence à une déclaration. Elle consiste à « professer à enseigner du haut d'une chaire, des opinions, des théories » Petit Robert (2000).

Aujourd'hui les professions sont de plus en plus nombreuses, les critères ne se limitent plus à l'exercice libéral, aux honoraires, ni au pouvoir de prescrire ou de décider . En ce qui concerne le monde de la santé, l'exercice des professions médicales et paramédicales s'étend dans un secteur qui dépasse largement le secteur libéral.

Profession

Néanmoins désigner un métier en profession ne suffit pas pour qu'un groupe se professionnalise. La professionnalisation, est un processus actif de maturation d'une profession, d'un corps social, qui se traduit par une progression constante. Ce processus se caractérise par la capacité de la profession à se structurer, à s'organiser, à se développer, à exister comme un tout indivisible. Selon Aballea (1991) [2] une profession se constitue et se développe à partir de cinq conditions :

- *La délimitation de l'objet* : c'est une dimension centrale , pas de profession sans objet délimité qui à la fois définit le domaine d'intervention, et précise les finalités de l'action, l'objet d'une profession n'est jamais défini d'une manière stable et définitive. Il évolue en fonction des changements qui affectent la société. En fonction aussi des rapports de force au sein de celle-ci. En ce sens l'objet d'une profession apparaît comme un enjeu social. La capacité à adapter, à transformer et à élargir son objet est sans doute un indice de vitalité d'une profession. Mais les professions meurent aussi faute de n'avoir pas pu ou pas su, transformer leur objet. A l'inverse des professions se développent parce qu'elles ont réussi à actualiser, transformer, élargir leur objet. Lorsque l'objet de soin de l'infirmière est l'individu malade dans toute son entité, et pas seulement la maladie qui l'atteint, elle s'affirme alors comme une véritable professionnelle du soin.

- *Un système d'expertise* : il s'agit d'un agencement de savoirs complexes, il semble que l'on puisse qualifier l'expertise professionnelle, par son double caractère dominant : la dimension intellectuelle, et le caractère abstrait.

Cette expertise a une triple composante :

- une composante technique et méthodologique : la maîtrise des règles de l'art

- une composante sociale : la maîtrise du système de relations sociales dans lequel s'insèrent l'activité, la relation au client, aux autres professions.

- une composante gestionnaire : elle se situe, à l'articulation de la dimension technique et de la dimension sociale : comment satisfaire le client en optimisant la mise en oeuvre du savoir technique, c'est à dire au moindre coût.

On retrouve ici une référence précise au rapport qualité/prix et à la démarche qualité. Il n'a jamais été autant question de démarche qualité dans les hôpitaux depuis la création de l'agence nationale d'accréditation et d'évaluation de soins. C'est par l'intermédiaire des demandes d'accréditation, que les établissements de soins obtiennent des moyens financiers pour le développement de leurs structures. Les infirmières à différents niveaux, et dans différentes instances sont énormément sollicitées pour mettre en place et participer à ces démarches qualité. Mais de quelle qualité parlons nous au regard des soins, dans le contexte difficile d'aujourd'hui est-ce encore possible pour les infirmières de penser et d'exprimer un consensus commun sur la qualité du soin infirmier ?

• *Un système de référence* : il s'agit d'un ensemble de valeurs et de normes, propres à un groupe professionnel, et qui précise en quelque sorte, les conditions de mise en oeuvre du système d'expertise. Ce système de référence constitue l'univers moral de la profession en même temps qu'il participe à l'identification de son identité. Les infirmières comme nous l'avons décrit précédemment pour exercer leur métier ont un cadre de référence. Dans le dernier décret de compétence réactualisé en février 2002, décret désormais inscrit au code de la santé publique, il est question du rôle prescrit de l'infirmière, mais aussi de son rôle propre avec un champ d'autonomie plus large.

Par ailleurs, les infirmières n'ont pas de code de déontologie mais elles ont des règles professionnelles dont l'origine remonte au serment de Nightingale (1859) et qui sont légiférées par le décret n° 93-221 du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières. Un projet de loi pour un ordre infirmier est également actuellement à l'étude. En ce qui concerne un référentiel métier pour la profession infirmière, depuis 1993 différents travaux ont été réalisés notamment par le CEFIEC (comité d'entente des formations infirmières et cadres) mais à ce jour aucun document officiel n'est référencé.

• *La reconnaissance sociale de l'expertise et du système de références.* Pour qu'une profession se constitue, il faut donc que son système d'expertise et ses valeurs, soient acceptés, reconnus comme légitime par la société. La légitimation suppose, une stratégie de légitimation, elle mobilise les groupes de pression, associations d'anciens élèves, enseignants, syndicats..... la présence médiatique. Souvenons nous de ces mouvements d'infirmiers et d'infirmières dans les rues il y quelques mois, dans ce mouvement ce qui était nouveau, c'était l'investissement des étudiants infirmiers. Au delà des revendications salariales, et des demandes d'améliorations des conditions de travail profondément justifiées, il faut peut-être entendre aussi dans ces mouvements les cris d'une profession qui se constitue.

• *Un système de contrôle de l'expertise et du système de référence :* il n'y a pas réellement profession , si celle-ci ne peut apporter la garantie de la possession du savoir et de l'adhésion au code moral de sa mise en oeuvre par un système institutionnalisé de contrôle de l'accès à la profession et à son exercice. Ici la formation infirmière a certainement une place à défendre.

Du métier à la profession

Le passage du métier à la profession est possible, et sans doute nécessaire, et tient en grande partie à la volonté des acteurs concernés. La finalité de la professionnalisation pour les infirmières consiste à prouver que l'existence de leur profession est indispensable à la sécurité des personnes soignées et à la santé de l'ensemble de la population, d'où la nécessité pour elles (eux) de détenir un savoir spécifique. C'est peut-être là, la place et le rôle de la formation, de faire jouer les acteurs, et dans la pièce de donner une vraie place aux soins infirmiers, développer le « prendre soin » comme une réelle expertise infirmière.

Ne pas craindre d'utiliser, les savoirs infirmiers propres à la profession tels que : la démarche de soins, le processus de soin, le jugement clinique infirmier, les diagnostics infirmiers , ces savoirs nous viennent en partie, d'outre atlantique, mais , il est tout à fait possible de les adapter à notre culture. « La discipline infirmière doit prendre en compte le mode de vie, le statut social et les aspirations des personnes soignées » Marchal, Psiuk (2002)] [3]. Les infirmières n'ont pas attendu les diagnostics infirmiers pour soigner les malades, mais ces savoirs permettent la formalisation et la tracabilité d'une démarche professionnelle. Ces savoirs permettent

un langage commun, ils enrichissent le rôle infirmier. Le rôle de la formation est aussi d'accompagner les infirmières du terrain dans ces changements et dans cette adaptation, sans se cacher derrière des guerres intestines. Le médecin qui confie sa voiture au garagiste, ne revendique pas le diagnostic que celui-ci va poser au regard de sa compétence ! Pourquoi donc revendiquerait-il le diagnostic que l'infirmière pose pour un malade au regard de son rôle et de sa qualification ? La formation, en exigeant l'expertise professionnelle, en la contrôlant, en la validant et en la certifiant, sans omettre les principes de la formation professionnelle, favorise la mise en oeuvre du processus de professionnalisation.

« **La formation professionnelle** est un service qui peut se définir au premier abord comme l'acte pédagogique d'un formateur visant une « trans-formation » de ressources humaines, c'est à dire, la transformation des formés qui en bénéficient ou de leurs savoirs et/ou de leurs capacités. » Vial (2000) [4] . L'objectif en formation professionnelle n'est pas seulement de produire des actes pédagogiques mais surtout, que ces actes soient assimilés par les formés. Le résultat final dépend, donc des transformations qui s'opèrent sur le formé à la suite de la consommation du service. La formation professionnelle ne peut être appréhendée ni comme un produit ni comme un service comme les autres ceci est dû particulièrement, à la coproduction entre le formateur et le formé. Le formé est partie prenante dans le processus de formation par le biais de son interaction avec le formateur en fournissant des informations et des feed-back. « Le formé a aussi des attentes : développer ses compétences, sa capacité à trouver un emploi et à s'adapter, à plus long terme à de multiples situations professionnelles. Il cherche enfin, une validation et une visibilité du diplôme qu'il vise à obtenir » Challiol, Plaza, Tabatoni, Wweisz (1996). Ceci nous amène à penser que l'efficacité en formation professionnelle ne tient pas seulement à l'engagement de moyens de la part du formateur, la qualité de cette formation dépend aussi et en grande partie de l'engagement et de la capacité du formé à coproduire.

Notes :

[1] L'intégralité du mémoire de Mme Jouet Lepors dont est extrait cet article est publié en ligne [sur le site du CEFIEC](#)

[2] ABALLEA François Sur la notion de professionnalité. Revue Société N°2,1991, pages 7 à 9.

[3] MARCHAL Arlette / PSIUK Thérèse Le paradigme de la discipline infirmière en France. Comprendre, pratiquer, enseigner et apprendre. Editions Seli Arslan, Paris,2002, 188 pages.

[4] VIAL Michel Le métier de formateur aujourd'hui et demain. Journée pédagogique CEFIEC Saint Malo le 15 septembre 2000.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.